https://langues-lp.ac-normandie.fr/spip.php?article389

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les langues en Lycée Professionnel

Nouvelles définitions d'épreuves et modalités d'évaluation au baccalauréat professionnel en langue vivante à compter de la session 2022

Date de mise en ligne : dimanche 8 novembre 2020

- Examens et Certifications - 2.3 Bac Professionnel -

Copyright © Les langues en LPAcadémie de Normandie - Tous droits réservés

Vous trouverez dans l'onglet 'Documents' de cet article, l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général et plus particulièrement en langue vivante

– Définition de l'épreuve de **LV obligatoire** (Annexe V - page 10)
– Définition de l'épreuve de **LV facultative** (Annexe XI - p 21)

Ces modalités d'évaluation sont applicables à compter de la **session 2022**.

Copyright © Les langues en LPAcadémie de Normandie